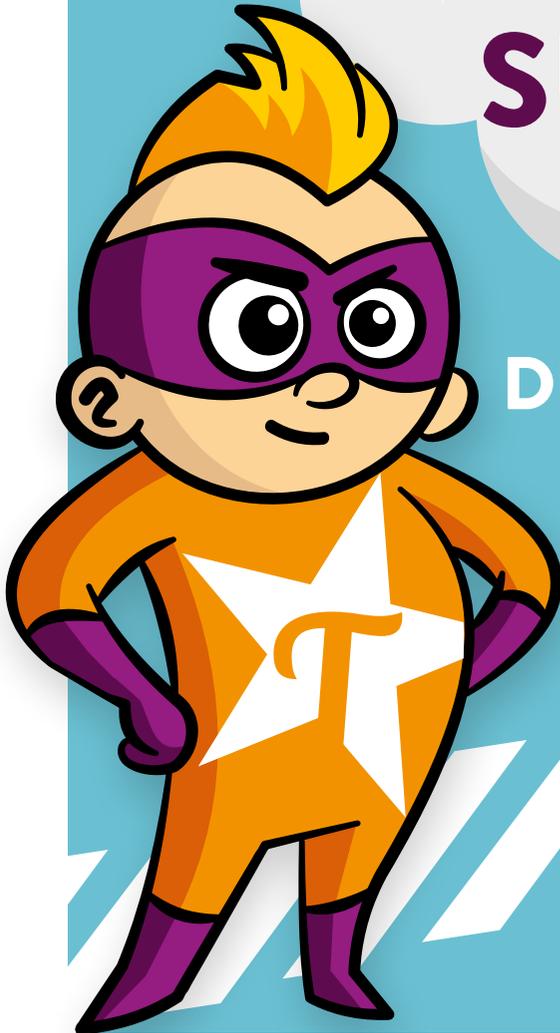




# RÈGLEMENT SUPER TADAO

DU 29 MAI AU 16 JUIN 2017





## Article 1- Organisateur

La société Transdev Artois Gohelle, dont le siège social est situé à Lens, 59 avenue Van Pelt, exploitant le réseau de transports, TADAO, du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMT), organise du 29 mai au 16 juin 2017, un jeu gratuit sans obligation d'achat sur [www.tadao.fr.](http://www.tadao.fr), [www.tadao.travaux.fr](http://www.tadao.travaux.fr) ou la page Facebook : Tadao Officiel

Ce jeu nommé SUPER TADAO permet de gagner : des chèques Kadéos, des activités Karting, Bowling ou Laser, ainsi que des Goodies Tadao.

## Article 2 : Dates de l'opération

Le Jeu se déroule du 29/05/2017 (10h00) au 16/06/2017 (19h00).

Le 20 juin 2016 et les 100 gagnants seront affichés via le compte facebook : Tadao\_Officiel, le compte Instagram : Tadao\_Officiel et les sites internet : [http://www.tadao.fr.](http://www.tadao.fr) et [www.travaux.tadao.fr](http://www.travaux.tadao.fr)  
Les gagnants seront avertis par mails ou par téléphone.

A partir du 4 juillet 2017, aucune réclamation de lot ne pourra être prise en compte par la société Tadao.

## Article 3 : Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique ayant plus de 16 ans (désignée ci-après le « Joueur » ou le « Participant ») au début de la Période de Jeu, disposant à cette date d'un accès à Internet et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion :

- Du personnel de Tadao, de ses sociétés actionnaires et filiales ou agents, ainsi que de leur famille (même nom, même adresse postale, même adresse électronique),
- De toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu (y compris les membres de l'étude d'huissiers ayant déposé le Règlement, ainsi que leurs familles).

Des enregistrements multiples (incluant les enregistrements d'un joueur sous des adresses électroniques ou autres) ne sont pas admis.

**L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.** Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Tadao se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge

et l'adresse des participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

## Article 4 - Modalités de participation

La participation au Jeu s'effectue par les sites internet : <http://www.tadao.fr>, [www.travaux.tadao.fr](http://www.travaux.tadao.fr) et le compte Facebook.

La participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Période de Jeu :

Le Participant devra se rendre sur le site internet <http://www.tadao.fr/> ou [www.travaux.tadao.fr](http://www.travaux.tadao.fr) ou sur la page Facebook Tadao <https://www.facebook.com/TadaoOfficiel/>

Sur Facebook, il sera alors également soumis aux conditions générales d'utilisation de Facebook et devra les accepter.

- Si le joueur est déjà inscrit sur le Site, il devra s'identifier dans la rubrique en haut de page intitulée « identification » en indiquant son pseudonyme et son mot de passe.
  - Si le Joueur n'est pas encore inscrit, il devra s'inscrire gratuitement en cliquant sur « Pas encore inscrit ? », et remplir le formulaire d'inscription en complétant les champs demandés (pseudo, mot de passe, civilité, nom, prénom, adresse email).
1. Sur la page Facebook, le joueur devra cliquer sur l'onglet « Super Tadao ». Dès cet instant, il peut participer au Jeu. Sur les sites Internet, le joueur verra apparaître une fenêtre faisant la promotion du jeu, il devra cliquer sur un lien afin d'être redirigé sur la page du « Super Tadao ».
  2. Pour jouer, le Participant devra cliquer sur le bouton de participation « Je joue ». Il devra également compléter le formulaire et notamment les champs obligatoires (e-mail, nom, prénom, date de naissance, civilité, téléphone). Ces informations permettront à la société Tadao de contacter les gagnants.  
Le joueur validera ensuite sa participation grâce au bouton « Valider ma participation ».
  3. Le jeu « Super Tadao » s'affichera alors et une partie de 2 minutes commencera.  
Le principe est simple : Il faut atteindre les sommets de chaque niveau en prenant le plus de cadeaux possibles. Afin de réussir cela, vous devrez bondir sans relâche, et cela n'est possible qu'en touchant les différents objets bonus.





Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation ne sera prise en compte qu'une fois ces étapes validées.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition, sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Le Participant est informé que les données qu'il communique sont stockées dans les systèmes d'information de l'Organisateur et déclare qu'elles sont exactes et valent preuve de son identité. Il devra informer l'Organisateur par tous moyens de toute éventuelle modification de ces données. **Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.**

Le Participant s'abstiendra de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Il est informé que l'Organisateur a mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

## Article 5 - Lots

Le mardi 20 juin 2017, les 100 scores les plus élevés désigneront les 100 gagnants du " Super Tadao". En cas d'égalité de scores, un tirage au sort (sur les scores égaux) sera effectué pour désigner les gagnants. Ils gagneront ainsi :

- 1er score le plus élevé : Un chèque Kadéos d'une valeur de 150 €
- 4 scores suivants les plus élevés : Un chèque Kadéos d'une valeur de 50 €
- 10 scores suivants les plus élevés : Un ticket Karting au Speed Park d'Hénin Beaumont, d'une valeur de 12.50 €
- 10 scores suivants les plus élevés : Un ticket Bowling ou Laser au Speed Park d'Hénin Beaumont, d'une valeur de 8€
- 50 scores suivants les plus élevés : Un lot de Goodies Tadao composé de 1 Tote Bag + 1 Mug + 1 porte-clef, d'une valeur globale de 7.50 €
- 25 scores suivants les plus élevés : Un lot de Goodies Tadao composé de 1 Tote Bag + 1 carnet A6 + 1 porte-clef + lingette micro fibre, d'une valeur globale de 5 €

Les gagnants seront avisés par téléphone et/ou par mail.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Aucune contre partie financière ne pourra les remplacer.

**Les gagnants recevront un e-mail indiquant comment récupérer leur gain à partir du 20 juin 2017. Du 20/06/2017 au 07/07/2017 tous les gagnants seront contactés soit par mail soit par téléphone.**

L'organisateur ne sera pas tenu d'attribuer les lots, si les gagnants ne confirment pas la réception dudit courriel dans les 72 heures, ou s'ils n'ont pas saisi correctement leurs coordonnées lors de l'inscription ou s'ils ne se sont pas conformés au présent règlement.





## **Article 6 - Annulation / Modification**

La société Transdev Artois Gohelle se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société Transdev Artois Gohelle se réserve le droit d'augmenter la dotation initiale des lots.

Toute modification fera l'objet d'un avenant au présent règlement.

## **Article 7 – Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Ce Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

Tadao / Centre de Relations Clients BP 322 62300 LENS

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur le site <http://www.tadao.fr>

## **Article 8 – Données à caractère personnel**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par Tadao ou ses prestataires pour la gestion du Jeu et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par Tadao pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services.

L'Organisateur est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Tadao / Centre de Relations Clients BP 322 62300 LENS

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. Afin de personnaliser le site, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau de navigation atteint, un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du Participant au Jeu, qui a pour objet exclusif d'enregistrer des informations relatives à la navigation sur le Site. Le Participant est informé qu'il peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant son navigateur.

## **Article 9 - Informations générales**

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Tadao celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Tout Participant autorise Tadao à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

Toute participation à l'Opération implique l'adhésion pleine et entière au Règlement. Le non-respect du Règlement, ainsi que toute fraude ou tentative de fraude, commise en vue de percevoir indûment un lot, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'Opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, Tadao se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement, à l'exclusion de ceux relatifs à la nature et à la qualité des lots, devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de Tadao.

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération ne pourra être prise en considération passé un délai d'un mois après l'expiration du Jeu. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du Règlement sera soumise à l'appréciation souveraine de Tadao.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

La nullité d'une clause du Règlement n'affectera pas la validité des autres clauses. Le Site et le Règlement sont régis par le droit français.

Le cas échéant, sauf dispositions d'ordre public contraires, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris (France).



**Fait à Lens, le 17/05/2017**